

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 19
Ayant pris part au vote
(vote public) : 21
o Pour : 21
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Date de convocation :
Le 3 mars 2026

Date d'affichage :
Le 3 mars 2026

DELIBERATION N° :
DC/2026-03-09/23

OBJET DE LA SEANCE :
Comptabilité

Neutralisation des
amortissements

Exercice 2026

AR Prefecture

043-244300307-20260309-DC2026030923-DE
Reçu le 13/03/2026

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Montregard (salle multi-activités),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusé : M. MOULIN Christophe.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. le Président, expose que depuis plusieurs années, la Communauté de Communes verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipement, notamment dans le cadre des fonds de concours à destination de ses Communes membres (ces fonds de concours s'amortissant sur 20 années).

Il ajoute qu'en 2026, le montant des amortissements prévus liés aux fonds de concours versés aux Communes se porte à la somme totale de 828 266.10 euros.

Cette somme représente une charge d'amortissement importante qui a une conséquence directe sur les charges de fonctionnement et l'autofinancement de la collectivité.

Il précise que l'instruction comptable M57 offre la possibilité, tout comme le permettait l'instruction M14, de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement (décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015).

M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à la neutralisation du montant précité sur l'exercice 2026 conformément aux écritures suivantes :

1- Constatation des amortissements

Dépenses de fonctionnement

Imputation comptable	Montant
Compte 6811 Chapitre 042	828 266.10 €

Recettes d'investissement

Imputation comptable	Montant
Compte 28041412 Chapitre 040	828 266.10 €

2- Neutralisation

Recettes de fonctionnement

Imputation comptable	Montant
Compte 77681 Chapitre 042	828 266.10 €

Dépenses d'investissement

Imputation comptable	Montant
Compte 198 Chapitre 040	828 266.10 €

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la neutralisation budgétaire au titre de l'exercice 2026 de l'amortissement des subventions versées (fonds de concours versés aux Communes) pour un montant de 828 266.10 euros,
- dit que les crédits budgétaires à ces opérations sont prévus au budget primitif du budget principal 2026 de la collectivité,
- charge M. le Président de mettre en œuvre la présente délibération

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles JURY
Secrétaire de séance,

AR Prefecture

043-244300307-20260309-DC2026030923-DE
Reçu le 13/03/2026

certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le